



LA FAO ET LA FORESTERIE

Ateliers sur l'application des lois forestières: faire le point et avancer

Au cours de ces quelques dernières années, la FAO et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) ont collaboré activement en matière d'application des lois forestières. Outre la publication conjointe de l'Étude FAO Forêts n° 145, 2005 «*Meilleures pratiques pour l'application des lois dans le secteur forestier*», les deux partenaires ont organisé une série d'ateliers régionaux pour identifier les problèmes inhérents à ce domaine et stimuler les progrès au niveau du terrain. Les ateliers ont réuni des représentants d'organisations gouvernementales intéressées, d'organisations régionales et internationales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé, pour analyser et approuver des mesures concrètes et réalisables.

Le dernier des quatre ateliers s'est tenu à l'intention des pays du Sud-Est asiatique, du 11 au 13 septembre 2007, à Manille, Philippines. Organisé par la FAO et l'OIBT avec le Département de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines, l'atelier a réitéré l'engagement de haut niveau de la Déclaration ministérielle de Bali, en septembre 2001, à savoir lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce de ses produits. Il a fait le point sur les initiatives lancées, entre autres, par le processus EA-FLEG (application des lois forestières et gouvernance en Asie de l'Est), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le Partenariat pour les forêts d'Asie et l'Union européenne (par le biais du processus EU-FLEGT [Plan d'action pour l'application des lois forestières, la gouvernance et le commerce]).

L'atelier a été organisé autour de trois éléments clés de toute stratégie visant l'amélioration de l'application des lois forestières et de la gouvernance. Les participants ont mis en évidence les besoins généraux et les mesures nécessaires à prendre, identifiant les problèmes les plus graves, formulant des recommandations concrètes et définissant le rôle des différentes parties prenantes dans leur mise en œuvre.

- **Cadre stratégique et juridique.** En premier lieu, les gouvernements devront s'engager à réviser et corriger les lois périmées et les appliquer ensuite équitablement. Les lois devront être harmonisées aux niveaux national et sous-national. Il faudra renforcer les mécanismes permettant d'améliorer la coordination et la collaboration régionales, notamment en ce qui concerne les questions transfrontières.
- **Capacité institutionnelle.** Pour renforcer les capacités institutionnelles et favoriser l'application plus rigoureuse des lois forestières et la gouvernance, les pays devront mettre en place des processus multi-parties prenantes visant à garantir la transparence, éviter les conflits d'intérêt et contrôler les rendements dans un cadre général de bonne gouvernance. Les participants aux ateliers ont exhorté les organisations régionales et internationales comme la FAO, l'OIBT et le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) à offrir leur soutien à ces processus.
- **Connaissances et information.** Il importe de garantir la disponibilité, la transparence, la fiabilité et la communication de l'information en temps utile et de prendre les mesures urgentes nécessaires.

Toutes les parties prenantes ont reconnu l'importance de forger des

alliances stratégiques pour une mobilisation efficace des ressources nécessaires à l'application des mesures – encourager, par exemple, la responsabilité sociale institutionnelle, assurer les allocations budgétaires du gouvernement et obtenir l'appui accru des donateurs aux accords institutionnels transitoires et à la création de capacités. Les participants ont également reconnu l'importance d'engager des parties prenantes qui n'étaient pas représentées à l'atelier comme les médias, les analystes des politiques et les experts juridiques.

Les participants ont prié instamment les gouvernements à s'engager de façon explicite à mettre en œuvre les mesures recommandées lors des prochaines réunions sur l'application des lois forestières et la gouvernance.

Des ateliers analogues ont été tenus dans la sous-région amazonienne, en Amérique centrale et en Afrique centrale.

Directives volontaires pour les forêts plantées et la gestion des incendies de forêts

À la suite d'une collaboration instaurée avec une gamme étendue de partenaires et de parties prenantes, la FAO a produit et diffusé deux séries de directives volontaires sur la gestion responsable des forêts plantées (disponibles en ligne: www.fao.org/docrep/009/j9256f/j9256f00.htm) et sur la gestion des feux (www.fao.org/docrep/009/j9255f/j9255f00.htm). Élaborées lors de consultations techniques et d'experts, de débats aux réunions des six commissions régionales des forêts de la FAO en 2006, et formulées grâce à un grand nombre d'informations venant des partenaires, ces directives portent sur les dimensions sociales, culturelles, environnementales et économiques des forêts plantées et de la gestion des incendies dans différents systèmes d'utilisation des terres. Elles encouragent aussi la participation des parties prenantes au dialogue sur les politiques, la planification stratégique et les actions intersectorielles.

Les directives fournissent un examen exhaustif des responsabilités des décideurs, au titre d'engagements internationaux, en matière de politiques, planification et gestion. Elles énoncent aussi des principes et les actions stratégiques nécessaires pour la gestion responsable des forêts plantées et celle des incendies aux niveaux national, sous-national et du terrain. Les deux séries de directives volontaires sont des outils qui peuvent contribuer à la gestion forestière durable, ainsi qu'à établir des objectifs plus généraux de soutien aux moyens d'existence et au développement.

La dix-huitième session du Comité des forêts de la FAO, qui s'est tenue en mars 2007, a recommandé à la FAO d'œuvrer de concert avec ses pays membres et ses partenaires, afin de renforcer les capacités de mise en œuvre de ces directives. La FAO envisage d'aider les pays à préparer des analyses des besoins pour identifier les domaines où un soutien est nécessaire pour leur application, y compris par le biais d'ateliers régionaux. Les directives serviront à organiser, souligner et promouvoir les investissements nécessaires dans la gestion forestière durable et la viabilité des moyens d'existence.

Les organisations sont invitées à utiliser ces outils de gestion qui sont disponibles actuellement en anglais, français et espagnol, et la FAO se réjouit de collaborer avec des groupes nombreux de parties prenantes à leur mise en œuvre.



Des copies papier peuvent être obtenues en envoyant une demande par courrier électronique à jim.carle@fao.org

Remise en état des forêts côtières d'Aceh, Indonésie

Un projet de restauration de la végétation le long des côtes indonésiennes ravagées par le tsunami de décembre 2004 touche à sa fin, mais les villageois locaux continueront à bénéficier de ses avantages. Huit villages de la province d'Aceh ont participé au programme forestier de la FAO pour la remise en état rapide des forêts dans les pays asiatiques touchés par le tsunami. Les villages ont été désignés en fonction des dommages écologiques subis, du taux de dégradation environnementale et du niveau de soutien communautaire.

Le projet, dont le coût s'élève à 1,2 million de dollars EU, est financé par le Gouvernement de la Finlande; il a démarré au milieu des années 2005 et prendra fin en septembre 2007. Il avait pour objectif de remettre en état et de restaurer les ressources arborées et forestières côtières dans les zones touchées par le tsunami moyennant une approche participative, dans le cadre de la gestion intégrée de la zone côtière. Depuis l'établissement des plantations en septembre 2006, le projet a reboisé une bande côtière de 247 hectares à l'aide de mangroves, pins et cocotiers. Le projet ne visait pas seulement à améliorer l'environnement d'Aceh, mais a contribué aussi à rendre viables les moyens d'existence des habitants des communautés côtières et à stimuler la reprise économique et sociale.

Le Gouvernement indonésien a estimé que 25 000 hectares de forêts de mangroves et près de 49 000 hectares de forêts côtières ont disparu dans le nord de Sumatra à cause du tsunami de 2004. Il est difficile de déterminer si la perte des mangroves ou des forêts côtières d'Aceh était due uniquement au tsunami, ou si la conversion des côtes en étangs d'élevage ou en champs de riz en est aussi partiellement responsable. Les mangroves côtières jouent un rôle important en répondant à une variété de besoins: elles permettent d'arrêter l'érosion du sol, offrent des frayères pour le poisson, freinent les ondes de tempête et fournissent du bois qui est converti en charbon de bois à utiliser comme combustible. Les crabes et les crevettes prospèrent dans les forêts de mangrove mais se sont raréfiés depuis le tsunami.

Le projet a cherché à sensibiliser les habitants à l'importance des mangroves et de la bande côtière, de façon à offrir une incitation à la communauté à gérer les zones côtières pour en tirer des avantages à long terme. Des centaines de milliers de plantules ont été fournies et la communauté a participé directement, non seulement à la plantation et à l'entretien de la végétation côtière, mais aussi à la commercialisation de ses produits après avoir reçu un cours de formation. Les villageois participant au reboisement et à l'entretien des cultures – dont certains étaient des survivants du tsunami appauvris et fragilisés par la catastrophe – reçoivent chacun 35 000 Rp (4 dollars EU environ) pour une journée de travail. Le projet a donc aidé les villageois pauvres à gagner de l'argent tout en recréant leurs forêts côtières.

Pour les récompenser du reboisement et de l'entretien de la bande



FAO/PHOTOGRAPHY UNIT

côtière, les groupes prenant part au projet ont reçu un financement destiné aux soins à donner aux plantules jusqu'à leur établissement définitif, opération qui prendra environ deux ans. Les zones plantées ont été clôturées pour empêcher les porcs et le bétail de les piétiner. Le projet a obtenu des chefs de district et de village une lettre garantissant la protection de la bande reboisée. Bien que les hautes vagues qui ont déferlé en mai 2007 aient balayé quelques-uns des arbres, les villageois les ont rapidement replantés. Les pêcheurs locaux savent que les mangroves sont nécessaires pour préserver leurs moyens d'existence.

La FAO aide l'Afghanistan à relancer son secteur forestier

Pendant les années de guerre, les ressources forestières de l'Afghanistan ont été surexploitées pour satisfaire aux moyens d'existence essentiels de sa population. Depuis 2005, la FAO a contribué à la relance du secteur forestier du pays.

L'Afghanistan est un pays à faible couvert forestier; aujourd'hui seul 2,1 pour cent de son territoire est boisé. Cependant, les forêts et les arbres contribuent notablement aux moyens d'existence locaux. Les forêts afghanes sont de trois types: des formations mixtes de pins, cèdres et chênes dans l'est, une bande de pistachiers dans le nord et des systèmes agroforestiers irrigués et des jardins familiaux sur les terres qui sont arrosées. Les arbres sont maintenant plantés autour des villes et en bordure de route.

L'utilisation anarchique des ressources naturelles a déterminé la déforestation et la dégradation des forêts. La bande de pistachiers a été réduite de façon spectaculaire par le ramassage intensif de bois de feu, et les forêts de cèdres restantes par la surexploitation à des fins d'exportation illégale. De nombreux arbres plantés dans les jardins familiaux ont été abandonnés et sont maintenant menacés par les demandes croissantes de bois pour la reconstruction du pays.

Un projet technique et institutionnel à l'appui de la relance du secteur forestier, mis en œuvre au titre du Programme de coopération technique de la FAO, a aidé le Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage à créer des conditions propices à l'investissement dans le secteur forestier et à son développement. L'assistance de la FAO s'est concrétisée par les mesures suivantes:



- formulation d'une politique de développement du secteur forestier national, sa traduction dans les langues locales et sa mise en œuvre décentralisée;
- élaboration d'un plan stratégique établissant dix priorités pour le développement du secteur forestier;
- formulation d'un nouveau code forestier;
- renforcement des capacités du personnel de base en matière de vulgarisation des techniques de plantation d'arbres, de règlement des différends et de préparation d'accords institutionnels pour la participation communautaire, grâce à la formation et à des tournées d'étude en Chine et en Inde;
- remise en état des pépinières forestières à Kaboul et dans les provinces moyennant un appui technique et la fourniture de matériel pédagogique;
- amélioration du partenariat de la Direction des forêts avec les organisations non gouvernementales locales et les communautés qui s'occupent de la gestion forestière, grâce à l'organisation d'activités conjointes, comme des cours de formation, des enquêtes et des ateliers.

Une nouvelle stratégie de la FAO pour les forêts

La FAO met au point une nouvelle stratégie pour ses activités forestières afin de mieux les harmoniser avec l'évolution rapide du secteur forestier. En effet, l'influence des changements intervenus, comme la mondialisation économique, l'accélération du changement climatique et la transformation des communications mondiales, est ressentie de façon croissante dans le domaine forestier. Lors de sa dix-huitième session en mars 2007, le Comité des forêts (COFO) a invité la FAO à réviser son plan stratégique forestier actuel, approuvé en 1999, avant la prochaine session du COFO en mars 2009. La nouvelle stratégie sera formulée dans le cadre des réformes mises en œuvre à l'ONU et à la FAO; une évaluation externe indépendante de la FAO, actuellement en cours, contribuera aussi à concrétiser les résultats.

La FAO cherchera à obtenir une grande participation au processus. Les commissions régionales des forêts de l'Organisation fourniront une importante voie de communication pour la transmission des opinions des pays membres. La FAO offrira aussi à ses organisations partenaires des occasions de contribuer, y compris aux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), au secteur privé et à la société civile.

La FAO contribue au lancement du nouveau programme stratégique pour la gestion forestière durable du Fonds pour l'environnement mondial

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a lancé un nouveau programme stratégique pour la gestion forestière durable dans le cadre d'une série de programmes visant à aider les pays à mettre en œuvre les conventions mondiales sur l'environnement. Le nouveau programme est né en juin 2007 pendant la trente et unième session du Conseil du FEM, tenue à Washington DC, États-Unis. Bien que le Fonds ait, depuis de nombreuses années, apporté son soutien

à des projets forestiers qui favorisent l'environnement mondial, cette nouvelle stratégie représente une approche coordonnée des activités du FEM en matière forestière qui appuiera ses objectifs mondiaux concernant la biodiversité, le changement climatique et la dégradation des terres.

En tant que suivi de cette décision, la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont préparé un cadre pour un programme stratégique à l'intention du FEM qui identifie les priorités du soutien dans le secteur forestier. Il décrit les principaux domaines de gestion que le FEM soutiendra, les types de soutien qui seront fournis (investissement, conseils techniques, renforcement des capacités) et les lieux (pays, régions, types de forêts) qui en ont le plus besoin. La stratégie porte sur les domaines de gestion forestière suivants:

- activités visant à renforcer le financement de la conservation de la biodiversité dans les forêts et les aires forestières protégées;
- extension des aires forestières protégées;
- lutte contre les espèces exotiques envahissantes;
- mesures prises pour promouvoir la conservation de la biodiversité dans les forêts hors des aires protégées;
- investissements dans la production durable de bioénergie;
- activités à l'appui de la gestion de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie;
- projets visant à réduire la dégradation des terres dans les fragments de forêts et à l'orée des bois.

Une autre innovation que le Conseil du FEM a approuvée consiste à éliminer la distinction entre les organismes de mise en œuvre et d'exécution. Auparavant, la Banque mondiale, le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), étaient les seules organisations de mise en œuvre des projets du FEM, alors que la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et les banques régionales de développement, agissaient en qualité d'agences d'exécution. Autrefois, les projets devaient être soumis par le biais des agences de mise en œuvre. Du fait de la nouvelle décision, chaque agence du FEM peut élaborer des projets dans les domaines où elle possède un avantage comparatif et les soumettre directement au FEM.

La FAO a été identifiée comme une agence du FEM dont l'avantage comparatif est la foresterie, et elle a déjà profité de cette nouvelle occasion pour préparer des projets forestiers en Côte d'Ivoire, en Équateur, au Ghana, en République islamique d'Iran, en République démocratique populaire lao, au Mozambique et au Pérou. Ces projets ont été soumis au FEM, et un certain nombre d'autres projets forestiers sont en préparation à l'heure actuelle et seront soumis au FEM l'an prochain. Commentant ces nouveaux faits, Wulf Killmann, le point de contact avec le FEM du Département des forêts de la FAO, a déclaré: «Le Département des forêts de la FAO est maintenant prêt à élaborer des projets forestiers au titre du FEM, et nous nous réjouissons de collaborer avec des pays intéressés à obtenir un soutien du FEM pour la mise en œuvre de leurs politiques et programmes forestiers».

Les pays qui souhaitent participer avec la FAO à la préparation de projets forestiers du FEM peuvent écrire à: wulf.killmann@fao.org